manie

République Française Liberté – Egalité – Fraternité

Commune de

BARBAZAN

(Haute-Garonne)



Arrêté portant modification de la durée hebdomadaire de travail diminution de 10% Madame SABOULARD Louisette

STATION THERMALE

CLASSEE

Madame le Maire de Barbazan,

Vulle code général des collectivités territoriales,

Vulle code général de la fonction publique,

Vulla délibération en date du 27/11/2004 créant l'emploi d'agent administratif à temps complet,

Vulla délibération du 28/11/2024 modifiant la durée hebdomadaire de temps de travail,

Arrête

RI

BER

100

Article 1

101

À compter du 1^{er} janvier 2025, Madame SABOULARD Louisette, adjoint administratif, effectuera une durée hebdomadaire de travail de 32 heures. (Soit 92% de la durée hebdomadaire d'un poste à temps complet dans la collectivité).

Article 2

Madame SABOULARD Louisette percevra la rémunération afférente à son grade et à son échelon au prorata de 32/35ème

Article 3

101 101

93 DS

Le présent arrêté sera transmis à la présidente du centre de gestion, au comptable de la collectivité, et notifié à l'intéressée.

Fait à Barbazan, le 2 décembre 2024

Madame le Maire,

Notifié le : 201211024

Michèle STRADERE

Signature:

109

EE VE

Madame le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7; Téléphone : 05 62 73 57 57; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant :

http://www.telerecours.fr

Mairie 31510 BARBAZAN Tél.: 05.61.88.30.06 contact@commune-barbazan.fr www.mairie-barbazan31.fr